

Conservatismes et résistances des femmes : l'autonomie des femmes en question

dimanche 14 mai 2006, par [LAMOUREUX Diane](#), [PFEFFERKORN Roland](#), [TRAT Josette](#) (Date de rédaction antérieure : 28 février 2006).

Nous reproduisons de larges extraits de l'introduction du livre dirigé par Josette Trat, Diane Lamoureux et Roland Pfefferkorn, *L'Autonomie des femmes en question*, qui paraît ce mois à Paris [1]. Il vise à faire le point sur l'offensive en cours contre les femmes et sur les résistances qu'elle suscite. Les contributions rassemblées permettent à un public de non-spécialistes de prendre connaissance de l'évolution de la situation des femmes, de l'état des rapports de forces entre conservateurs et féministes dans diverses sociétés sur deux continents : l'Amérique (du Nord et du Sud) et l'Europe (de l'Est et de l'Ouest), dans leur diversité [2]. [Présentation de la rédaction de « solidaritéS »].

Sommaire

- [Le rôle ambigu des institutions](#)
- [L'autonomie matérielle remise](#)
- [L'autonomie personnelle \(...\)](#)
- [Montée des nationalismes \(...\)](#)
- [Le développement des résistances](#)

Dans la foulée des « révolutions conservatrices » de Reagan et de Thatcher au cours des années 1980, on a parlé à la fois de *backlash* antiféministe et de postféminisme. Ces deux énoncés mettaient l'accent sur deux phénomènes différents qui pourtant concouraient à dégrader la situation des femmes dans les pays capitalistes avancés.

En 1991, lorsque Susan Faludi insiste sur la notion de *backlash* [3], elle fait référence à une attaque en règle contre le féminisme qui prend les formes suivantes : une objectivation des femmes en fonction des fantasmes

masculins ; une remise en cause des gains féministes des décennies précédentes au nom du dualisme sexuel, de la complémentarité et de la hiérarchie entre les sexes ; une offensive idéologique orchestrée par la droite conservatrice et les intégrismes religieux qui met l'accent sur les valeurs familiales ; une remise en cause de l'autonomie matérielle et de la liberté reproductive des femmes.

Le postféminisme quant à lui insiste sur le fait que le féminisme n'a plus sa raison d'être et que la poursuite du mouvement ne pourrait que faire naître une « guerre des sexes », préjudiciable autant aux femmes qu'aux hommes, du moins dans une logique hétérosexiste. Pour les postféministes, l'égalité entre les sexes est désormais un fait accompli : études, travail, reproduction, sexualité, les luttes féministes ont porté leur fruit et les inégalités statistiques que l'on peut encore constater entre les hommes et les femmes sont appelées à disparaître sous l'effet de l'évolution « naturelle » des sociétés occidentales.

Faludi avait bien vu que les deux mouvements se rejoignaient. Pour elle, le *backlash* antiféministe ne vient pas du fait que l'égalité entre les hommes et les femmes aurait été réalisée, mais plutôt du fait que cet objectif pourrait être atteint. En somme le *backlash* relève d'une logique de « *guerre préventive* ». Certes, la situation des femmes, sous l'effet des luttes féministes des années 1960 et 1970, s'est profondément transformée dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord : liberté reproductive, autonomie personnelle, réussites scolaires et accès au marché du travail sont à mettre au compte des acquis du féminisme. Mais ces transformations n'ont pas produit les résultats escomptés, ni en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, ni en ce qui concerne la liberté des femmes.

Durant la même période, la chute des régimes de type soviétique en Europe centrale et orientale et le démantèlement de l'URSS allaient entraîner une remise en cause importante de l'idée d'égalité dans ces régions, y compris celle de l'égalité entre les hommes et les femmes. Certes, là aussi l'égalité était plus un mythe et un instrument de propagande qu'une réalité. Il n'en demeure pas moins que les années 1990 ont été marquées par une offensive idéologique pour réduire les femmes à leur fonction maternelle, par un chômage massif dont les femmes ont fait les frais, par une réduction draconienne des services publics - dont

les services de garde des jeunes enfants -, par un repli sur la sphère privée, par le développement de nationalismes machistes et par une influence idéologique et politique croissante des Eglises.

Bref, l'époque n'était guère à la fête, même si la vague de consolidation démocratique dans le sud de l'Europe (chute des dictatures en Espagne, au Portugal et en Grèce) entamée à la fin des années 1970 et dans les pays du cône sud de l'Amérique latine (Brésil, Argentine, Chili) dans la décennie suivante, a ouvert un espace politique pour un mouvement féministe qui a su se développer et enregistrer des gains importants. Les « Mères de la Place de Mai » ont joué un rôle important dans la chute de la dictature argentine. Plus largement, les mouvements de femmes ont largement contribué à mettre en cause les pouvoirs responsables des atteintes aux droits humains.

Le rôle ambigu des institutions

Dans les années 1970, l'Organisation des Nations unies (ONU) avait un peu surpris en prenant l'initiative, suite aux pressions des Organisations non gouvernementales (ONG) féministes occidentales, d'une « année » et puis d'une « décennie » de « la » femme. Si, dans un premier temps, cette prise de position a contribué à donner une crédibilité aux revendications féministes et à favoriser leur développement ailleurs que dans les pays capitalistes avancés, les réseaux féministes internationaux ne se sont pas développés sans heurts [4]. Il n'en reste pas moins que les forums des ONG, en marge des conférences de l'ONU, ont constitué des occasions importantes d'internationalisation des luttes féministes et d'échanges d'expériences entre les femmes des divers continents.

Mais les progrès des féministes dans les institutions internationales semblent suivre le mode du « un pas en avant, deux pas en arrière ». Alors que la troisième conférence de l'ONU à Nairobi (1985) permettait aux féministes du Sud de prendre leur place et de préciser leur agenda politique, que la conférence de Vienne sur les droits humains reconnaissait cette évidence que les droits des femmes sont des droits humains, la conférence du Caire sur la population mettait en lumière que les intégrismes religieux (toutes religions confondues) entendaient bien se mobiliser contre la liberté reproductive des femmes.

Un tournant se dessine lors de la conférence de Beijing sur les femmes en 1995. Le langage devient plus policé et l'on se contente de parler d'inégalités de genre. En même temps, on se lance dans la logique du *mainstreaming* [récupération par le discours dominant, ndlr] des enjeux féministes qui n'est pas sans conséquence sur les politiques suivies par les Etats.

En effet, plusieurs Etats, dans les années 1970, suite au développement de la deuxième vague féministe et aux pressions des organisations féminines plus traditionnelles, avaient mis en place divers mécanismes chargés soit d'enquêter sur la situation sociale des femmes, soit de corriger les discriminations présentes dans les lois, soit encore de suggérer des mesures en faveur de l'égalité entre les sexes. C'est ainsi que la plupart des Etats occidentaux ont réformé les lois du mariage allant dans le sens d'une égalité entre les conjoints (de sexe différent), ont rendu plus aisé l'accès au divorce, ont modifié leur législation concernant la contraception et l'avortement, ont instauré la mixité scolaire là où elle n'existait pas et ont mis en place divers mécanismes tendant à favoriser l'accès des femmes au travail rémunéré.

Dans la foulée, on a vu se mettre en place des bureaux des droits des femmes ou d'autres organismes du même acabit qui fondaient leur existence sur le fait qu'il existait une discrimination systémique à l'encontre des femmes et que l'Etat avait la responsabilité de faire en sorte de la corriger. Une telle interprétation de la responsabilité effective des Etats dans la promotion de l'égalité entre les sexes découle d'ailleurs de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948 et sanctionnée par la plupart des Etats membres de cette organisation.

C'est cela qui est remis en cause aujourd'hui, au nom du postféminisme. Dans certains cas, les structures étatiques ont tout simplement disparu. Dans d'autres, les organismes de « droits des femmes » ont été transformés en bureaux de l'égalité. A première vue, il semble qu'il n'y a pas vraiment de différence puisque les organismes de « droits des femmes » avaient la charge de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais derrière ce changement de dénomination, il y a des transformations essentielles : exit désormais l'idée de la discrimination systémique à l'encontre des femmes au profit du constat de l'inégalité entre les sexes, ce qui fait que tantôt ce sont les femmes, tantôt ce sont les hommes qui font face à des

situations d'inégalités, sans que la question des rapports de pouvoir entre ces deux groupes sociaux soit posée. (...)

Cette évolution n'est pas sans lien avec le développement du néolibéralisme à l'échelle planétaire. Celui-ci ne se limite pas à la mondialisation accrue et la financiarisation de l'économie, la remise en cause des lois protectrices du travail au nom de la flexibilité ou l'exploitation d'une nouvelle main-d'œuvre, principalement féminine dans un premier temps, dans les maquiladoras ou autres zones économiques franches.

Il comporte aussi une vision du social qui se résume bien dans cette boutade de Margaret Thatcher « *there is no such thing as society* », ce qui signifie qu'on ne prend pas en considération les rapports sociaux. Exit donc les rapports sociaux de classe, de genre ou de « race » au profit d'un monde où il n'y a que des individus, dont certains sont certes mieux lotis que d'autres, qui n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes pour expliquer leurs malheurs ou leurs bonheurs.

L'autonomie matérielle remise en cause

Un des principaux acquis de la deuxième vague féministe a été de consacrer l'autonomie des femmes, tant sur le plan matériel que personnel ou symbolique. « Une femme sans homme c'est comme un poisson sans bicyclette » disait un slogan de l'époque dont le sens dépassait largement le milieu lesbien. Il montrait aussi l'absurdité de définir les femmes comme des êtres relatifs qui ne prennent de sens que rapportés à d'autres êtres ; c'est là le sens de la fameuse altérité dénoncée par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième sexe*.

En revendiquant l'accès à l'emploi rémunéré, aucune femme ne cautionnait l'exploitation salariale ou la double journée de travail. Ce dont il était question d'abord et avant tout, c'est d'un accès individuel à l'argent et aux couvertures sociales, gage de l'autonomie personnelle dans une société marchande et dans l'Etat-Providence. Les transformations du marché du travail et des politiques publiques sous l'impact de la mondialisation néolibérale viennent largement éroder cette autonomie conquise souvent de haute lutte et de fraîche date.

Dans le domaine de l'emploi, l'offensive néolibérale a affecté les femmes de diverses façons, selon les diverses

zones économiques de la planète. Dans les pays de l'ancien bloc soviétique, ce qui a prévalu, c'est un chômage massif provoqué par le démantèlement des structures étatiques et la disparition de la garantie d'emploi (la fiction du plein emploi de l'ancien régime). Dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, ce qui prévaut, c'est la précarisation, la flexibilisation et le développement massif du temps partiel.

Les emplois en contrat à durée indéterminée (CDI) sont en nette régression au profit d'emplois de plus en plus précaires et atypiques. Par ailleurs, la régularité de l'horaire de travail fait de plus en plus place à des horaires à la carte, rendant encore plus périlleuse la conciliation entre responsabilité parentale et emploi rémunéré. Les emplois offrant des bons salaires et des avantages sociaux intéressants se font de plus en plus rares, remplacés par des « petits boulots » précaires qui ne garantissent même pas de pouvoir échapper à la pauvreté ou de pouvoir se loger convenablement. Bref, l'emploi, quand il existe, est de moins en moins gage d'autonomie financière.

Les femmes font également les frais de la remise en cause de la fonction publique et de l'Etat social et ce, à trois titres principalement. Comme travailleuses de ces secteurs, elles font face à une dégradation de leurs conditions de travail, quand ce n'est pas à la disparition pure et simple de leur emploi sous l'effet de la privatisation ou des mouvements de compression de personnel. Comme bénéficiaires de certains programmes sociaux, elles font également les frais de la disparition ou de la détérioration de ces programmes ; l'exemple le plus criant est probablement le remplacement du *welfare* par le *workfare* [5] dans plusieurs pays, mais on peut également mentionner la disparition de certains services, comme les services de garde des jeunes enfants dans les pays de type soviétique, essentiels à la combinaison des responsabilités familiales et de l'exercice d'un emploi rémunéré. Comme substituts aux services publics, les femmes doivent également assumer une part croissante des soins aux personnes dépendantes (enfants, personnes âgées, personnes handicapées, malades) du fait de la diminution de l'offre de service étatique.

En outre, la mondialisation a considérablement développé la mobilité internationale de la main-d'œuvre domestique, principalement des femmes, qui se retrouvent souvent à la merci de leur employeur, lorsqu'elles ignorent la langue et la législation du travail

du pays d'accueil. Ce secteur d'emploi se situe dans une zone grise de la migration internationale de la main-d'œuvre, conjuguant les traits du salariat, du trafic international des femmes, de la servitude et quelquefois de l'esclavage sexuel.

L'autonomie personnelle remise en cause

S'il n'est pas vraiment question de remettre en cause le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, ni de l'égalité juridique des femmes mariées dans les pays occidentaux, dans ce domaine des reculs sont enregistrés à la marge. Le Traité constitutionnel européen ne prévoyait pas de garantir le droit au divorce, même s'il s'élevait contre les mariages forcés. (...)

Cependant, le droit à la contraception et à l'avortement, élément décisif de l'autonomie personnelle des femmes, dans la mesure où cela permet de dissocier durablement « femmes » et « mères », est remis en question dans nombre de pays, sous l'impact des droites religieuses. En Irlande, au Portugal, en Pologne, au Chili, au Mexique et en Espagne, l'Eglise catholique mobilise contre la liberté d'avortement. Aux Etats-Unis, les Eglises protestantes font de même et reçoivent un soutien accru des autorités politiques fédérales et locales. Des voix s'élèvent même contre le pouvoir « indu » des femmes de contrôler leur fécondité et arguent en faveur des droits des pères putatifs. (...) Mais la liberté d'avortement est toujours absente de la Charte européenne des droits.

Par ailleurs, dans beaucoup de pays, la législation contient encore des dispositions qui font des femmes d'éternelles mineures, ne pouvant se passer de la tutelle d'un père, d'un mari ou d'un frère. Les mariages forcés, la polygamie, la répudiation, les mutilations sexuelles sont encore le lot de nombre de femmes. Dans certains pays, la liberté de déplacement des femmes est entravée de toutes sortes de façons, allant des contraintes vestimentaires à l'interdiction de prendre le volant d'une automobile.

Dans plusieurs pays la possibilité pour les femmes d'échapper à l'institution du mariage s'amenuise. Ceci est lié aux mesures multiformes qui mettent en cause directement l'autonomie financière des femmes ou le service public dans le domaine des soins aux personnes. Sans compter tous les pays où les protections sociales minimales n'existent pas ou plus, l'Etat se déchargeant sur l'aide internationale de sa mission sociale. Dans tous les cas, c'est aux femmes qu'il

revient le plus souvent de remplir un rôle de soutien. Qui doit réduire ses heures de travail, parfois quitter son emploi, pour prendre soin de ses vieux parents, d'un enfant handicapé ou de jeunes enfants ?

Mais ceci est également lié à la transformation des programmes de *welfare* en programmes de *workfare*, principalement en Amérique du Nord, mais aussi de plus en plus en Europe. Lorsque l'Etat ne propose plus des emplois suffisamment payés pour que les intéressé-e-s puissent penser échapper à la pauvreté, il n'a d'autre ressource que de conseiller fortement à une mère monoparentale de se trouver un conjoint qui puisse la prendre en charge ainsi que ses enfants. Les législateurs étasuniens ont même défendu la transformation du *welfare* en *workfare* dans ce pays en se posant comme les défenseurs des vraies valeurs familiales.

Les violences contre les femmes sont également un phénomène de plus en plus remarqué. Difficile de dire si c'est imputable à une augmentation de ces violences proprement dites ou à une moins grande tolérance à la fois personnelle et sociale qui fait que ces violences sont nommées, comptabilisées et que, parfois, elles donnent lieu à une poursuite au pénal de leurs auteurs. Il n'en reste pas moins que l'ampleur du phénomène est alarmante et témoigne de l'atmosphère misogyne qui prévaut dans nombre de sociétés.

Quant aux politiques concernant les immigrant-e-s et les réfugié-e-s, elles sont de plus en plus restrictives et habituellement teintées de sexisme. La réunification familiale est souvent interprétée comme la possibilité pour un travailleur immigré de faire venir sa femme et ses enfants, ce qui accentue leur dépendance par rapport au mari et père, puisque très souvent leur possibilité de séjour légal dans le pays d'immigration est liée au maintien du lien avec le demandeur du regroupement familial. Le statut de réfugié, dans la plupart des pays, ne tient pas compte des violences contre les femmes ou de la discrimination à l'égard des lesbiennes. Et il aura fallu attendre la guerre en ex-Yougoslavie pour que le viol puisse être reconnu comme crime de guerre, alors que les témoignages écrits attestent qu'il se pratique au moins depuis la guerre de Troie.

Montée des nationalismes et des conservatismes religieux

En plus des remises en cause de l'autonomie acquise de haute lutte par les femmes, il est à remarquer que

le développement des nationalismes de type xénophobe a largement contribué à essayer de ramener les femmes à un rôle purement privé de mères, quand ce n'est pas de poules pondeuses de la nation. Le phénomène a été particulièrement marqué en ex-Yougoslavie mais il se fait sentir dans la plupart des pays de l'ancien bloc soviétique.

Quant à la montée des conservatismes religieux, elle a pour effet de vouloir maintenir les femmes dans une position de sujétion et à l'intérieur d'une stricte délimitation des rôles féminins et masculins. Ces rôles sont définis comme complémentaires, ce qui est fortement teinté d'hétérosexisme, et surtout hiérarchisés. De plus, loi divine et loi naturelle se confondent pour assigner les femmes au féminin et les hommes au masculin.

Dans les pays de l'ancien bloc soviétique, la double montée des nationalismes et des conservatismes religieux a eu pour effet de cantonner les femmes à un statut de « mère » et à rendre suspect celui de « travailleuse ». Le retour en force de l'Eglise catholique en Pologne s'est accompagné d'une campagne de dénonciation de l'avortement et en faveur des familles nombreuses. L'église orthodoxe en Bulgarie, en Russie et en Roumanie a également mené campagne pour la restauration de la famille traditionnelle, entendre le retour au foyer des femmes qui travaillaient à l'extérieur. Mais dans plusieurs pays, c'est surtout le nationalisme qui a eu une influence majeure en assignant aux femmes un rôle dans la reproduction de la nation, gardiennes de l'authenticité nationale et cibles privilégiées de la haine de l'autre comme on a pu le voir dans les guerres de l'ex-Yougoslavie alors que le viol des femmes de la nation « ennemie » a été utilisé systématiquement pour contrer l'authenticité de l'ennemi.

Aux Etats-Unis, la montée des conservatismes protestants s'est accompagnée d'une levée de boucliers contre l'avortement, la contraception, la sexualité hors mariage et l'homosexualité⁶. Tout cela au nom des valeurs familiales, c'est-à-dire de l'image d'un père pourvoyeur, d'une mère nourricière et de leur progéniture. L'avortement et la contraception sont perçus comme des outils qui contribuent à l'indifférenciation sexuelle, en ne soumettant plus l'exercice de la sexualité féminine à la crainte d'une grossesse non désirée, tandis que l'homosexualité est perçue comme une dégradation

parce que « contre-nature ».

On retrouve un discours similaire dans la hiérarchie catholique. En 2004, dans sa lettre sur les rapports entre les hommes et les femmes le cardinal Ratzinger, depuis monté en grade et devenu pape, se basait à la fois sur un discours anthropologique de l'invariant de la différenciation sexuelle pour condamner le féminisme, à l'origine d'une « guerre des sexes » et surtout l'homosexualité qui introduit une indifférenciation sexuelle et qui s'avère donc contre-nature. Lorsque le pape Paul VI a interdit l'usage de la pilule contraceptive aux catholiques et que le pape Jean-Paul II a préconisé l'abstinence sexuelle comme moyen le plus sûr d'éviter les maladies transmises sexuellement, l'Eglise catholique a connu une désaffection importante, notamment parmi les jeunes. Mais ces positions vaticanes ont aussi conforté les courants intégristes catholiques tels ceux présents dans l'organisation « provie » violemment hostile au droit à l'avortement.

Et d'un point de vue féministe, il importe de s'inquiéter de la montée des courants traditionalistes islamistes, tant dans les pays à majorité musulmane que dans une partie de l'immigration de plusieurs pays d'Europe. Le double standard sexuel qui en résulte pour les filles et les garçons, les violences éventuelles pour faire respecter ce double standard, la dichotomie entre la « mère » et la « putain », comme seules façons de concevoir les femmes, qui en résulte, tout cela contribue à enfermer les femmes dans l'univers familial. (...)

On ne saurait non plus passer sous silence l'impunité dont jouissent les meurtriers de femmes dans plusieurs pays, que ce soit lors des crimes dits « d'honneur » ou encore dans des situations comme celle qui prévaut à Ciudad Juárez au Mexique, où l'on peut parler de féminicide, i.e. d'une violence de genre qui s'exerce principalement à l'égard de femmes travaillant dans les maquiladoras de cette zone frontalière entre le Mexique et les Etats-Unis. Comme quoi, les droits des femmes ne sont pas encore tout à fait des droits humains...

Le développement des résistances des femmes

Il faudrait cependant se garder de penser que les femmes assistent passivement à toutes ces remises en cause. Le féminisme, que l'on donnait parfois

pour mort à la fin des années 1980, a connu des développements importants et a induit des changements sociaux profonds partout sur la planète. La mondialisation de l'offensive anti-femmes a permis également la mondialisation des résistances, comme en témoignent la Marche mondiale des femmes, les luttes des femmes dans plusieurs pays tant du Nord que du Sud, la participation des femmes aux mouvements altermondialistes et la présence des femmes qui ont aussi été à l'origine de certaines transformations décisives dans le monde associatif ou dans le monde syndical.

C'est d'ailleurs l'ampleur de ces résistances qui permet de comprendre pourquoi l'offensive antiféministe des dernières décennies n'a pas nécessairement conduit à des reculs majeurs dans plusieurs pays. C'est aussi ce qui a permis aux femmes d'améliorer leur situation dans certains cas. (...) Les femmes ont souvent joué un rôle de premier plan dans les luttes syndicales pour la défense de l'emploi et pour l'équité salariale, en plus de se battre pour le maintien ou la création de services publics de qualité dont elles ont besoin. Les luttes se sont également développées sur la question des violences et on a pu voir des avancées significatives sur ces questions récemment en Espagne.

Enfin, la stabilisation de la forme démocratique dans la plupart des pays d'Europe et d'Amérique a favorisé l'émergence de mouvements pour l'égalité des femmes dans la représentation politique. Un des objectifs de ces mouvements, c'est la possibilité d'utiliser l'appareil d'Etat pour réguler les rapports sociaux de sexe et faire en sorte que l'Etat promeuve l'égalité entre les sexes et mette en place des programmes sociaux permettant d'y parvenir.

(...)

L'offensive antiféministe [en cours], confortée par l'offensive néo-libérale et alimentée par les campagnes menées par différents courants religieux (...) parviendra-t-elle, ou non, à remettre en cause les mutations profondes suscitées par la croissance sans précédent (bien qu'inégale) de la scolarisation, de la salarisation des femmes et du contrôle, par elles-mêmes, de leurs maternité et sexualité, tel est l'enjeu des confrontations sociales et politiques contemporaines.

Notes

1. *Antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe*, sous la direction de Josette Trat, Diane Lamoureux, Roland Pfefferkorn. aux éditions L'Harmattan, Paris 2006, collection bibliothèque du féminisme.

2 Ont contribué à cet ouvrage : Marie-Jeanne Da Col Richert, Jeanne Fagnani, Marie France Labrecque, Diane Lamoureux, Roland Pfefferkorn, Maria-Lucia da Silveira, Sophie Stoffel, Josette Trat, Katia Vladimirova, Monika Wator.

3 Faludi Susan (1993). [1991]. *Backlash*. Paris : Des femmes ; première édition 1991, Crown Publishers, USA.

4 Druelle Annick (responsable du numéro) (2004). *Recherches féministes*, vol. 17 n° 2, « Féminisme, mondialisation et altermondialisation ».

5. NDLR : *welfare*, dénomination des prestations sociales traditionnelles ; *workfare*, conditionnement de l'aide sociale à un comportement défini par l'autorité. (cf. solidaritéS no 42, p.21)

6. Lundi 23 janvier à Washington, plusieurs dizaines de milliers de manifestants contre le droit à l'avortement, ont reçu le soutien du président Bush.

P.-S.

* Publié sous cette forme dans le Cahiers émancipationS n° 8, supplément du périodique suisse solidaritéS n°83 (28/02/2006).